

عن أبي الدرداء رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه وسلم : خمس من جاء بهنّ مع إيمان دخل الجنة : من حافظ على الصلوات الخمس على وضوءهنّ وركوعهنّ وسجودهنّ ومواقيتهنّ وصام رمضان وحج البيت إن أستطاع إليه سبيلاً وأعطى الزكاة طيبة بها نفسه وأدى الأمانة قيل : يا نبي الله ! وما أداء الأمانة ؟ قال النبي صلى الله عليه وسلم : الغسل من الجنابة إن الله لم يأمن ابن آدم على شيء من دينه غيرها



D'après Abou Darda (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Celui qui vient (1) avec cinq actes en ayant eu la foi entrera dans le



paradis :

- celui qui est assidu aux cinq prières avec leurs ablutions, leurs inclinaisons, leurs prosternations et en respectant leurs temps
- celui qui jeûne le Ramadan
- celui qui fait le hajj vers la Maison (2) s'il en a la capacité
- celui qui s'acquie de la zakat de bon coeur
- celui qui s'acquitte du dépôt ». (3)

Quelqu'un a dit : Ô Messenger d'Allah ! Qu'est-ce que le fait de s'acquitter du dépôt ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Le ghousl de la janaba (4). Allah n'a pas confié d'autre dépôt que cela au niveau de sa religion ».

---

(Rapporté par Tabarani et authentifié par l'imam Al Haythami dans Majma' Az Zawaid n°140 et par Cheikh Albani dans Sahih Taghrib Wa Tarhib n°369)